الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/24/2024

Rabat, le 11 décembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *Fipar Holding* a déclaré avoir cédé sur le marché de blocs, le 29 novembre 2024, 400 096 actions *Ciments du Maroc*, au cours unitaire de 1925 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, *Fipar Holding* déclare détenir 457 460 actions, soit une participation de 3,17% dans le capital de *Ciments du Maroc*.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *Fipar Holding* envisage de poursuivre ses ventes sur la valeur *Ciments du Maroc*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma